



[acteur-87-6](#)

**Personne référente:**

Valérie Reversade

**Adresse Email:**

[v.reversade@varlinpontneuf.fr](mailto:v.reversade@varlinpontneuf.fr)

**Téléphone du référent:**

0555314505

**document\_ressource:**

**labels:**

oui

**Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:**

Face à une problématique de mobilité, des solutions adaptées se sont peu à peu mises en place sur les différents bassins d'emploi du département (mise à disposition de véhicules deux roues, formation au permis) et une réflexion commune a été menée pour optimiser les dispositifs existants et les développer. L'objectif est de proposer une réponse globale, au niveau des territoires, à des problèmes de mobilité récurrents en mettant en place un outil chargé d'accompagner les personnes en insertion professionnelle et sociale tout au long de leur parcours vers une mobilité autonome et durable adaptée à leurs besoins et attentes et de faciliter leur accès ou leur maintien dans l'emploi.

L'ensemble des partenaires porteurs des dispositifs de mobilité ont ainsi mis en place en 2016 la Plateforme mobilité 87. La plateforme permet une entrée unique pour l'ensemble des dispositifs ainsi qu'une pédagogie adaptée afin d'accompagner le bénéficiaire, depuis un diagnostic mobilité jusqu'à l'obtention d'une solution de mobilité pérenne. La plateforme mobilité 87 est un outil : - d'accompagnement (diagnostic mobilité, ateliers de sensibilisation), -de formation (initiation à la conduite, permis de conduire), -de services (mise à disposition de véhicules deux et quatre roues, acquisition et entretien de véhicules).

**Description du projet:**

Véritable enjeu social, la mobilité, lorsqu'elle fait défaut, accroît les d'inégalités et les risques d'isolement. Née d'une volonté multi partenariale, la Plateforme mobilité 87 est un outil spécialisé au service du public et des prescripteurs. Elle répond à la problématique de mobilité au travers de 3 actions complémentaires : - le conseil en mobilité : à la suite d'un diagnostic, les conseillers en mobilité insertion (Cemi) définissent et mettent en œuvre, avec le bénéficiaire, un "parcours de mobilité" permettant à terme une autonomie dans les déplacements (accompagnement à la mobilité physique et psychologique, soutien au code de la route, accompagnement à l'utilisation des transports en commun, accompagnement à l'utilisation de véhicule, ateliers thématiques et prévention) - la formation : par le biais de l'auto-école sociale ou des auto-écoles classiques, le public peut acquérir des compétences indispensables pour utiliser en toute sécurité et légalité le moyen de transport qui lui est le plus approprié (initiation 2 roues, permis AM, permis B) - les services solidaires : par la mise à disposition de véhicules qui permettent de se déplacer pour se rendre à un emploi ou une formation en attendant une solution pérenne (mise à disposition de véhicules 2 et 4 roues, acquisition et entretien de véhicules, transport micro-collectif).

---